

**ANNEXE**

**2**

**LISTE DES DIPLOMES PERMETTANT DE S'INSCRIRE  
A LA DERNIERE UNITE  
DU  
BREVET PROFESSIONNEL  
MONTEUR EN INSTALLATION DE GENIE CLIMATIQUE  
APRES DEUX ANS D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE.**

- 1) les CAP, BEP, et MC du groupe de spécialités 227 ÉNERGIE, GÉNIE CLIMATIQUE  
et dans le groupe 255 ÉLECTRICITÉ, ÉLECTRONIQUE:  
le CAP et le BEP électrotechnique  
le CAP installations en équipements électriques  
et dans le groupe 233 BÂTIMENT le CAP installations sanitaires  
le CAP Conduite d'installations thermiques et climatiques dans le 05 CONSTRUCTION EN BATIMENT
- 2) les BP du groupe 227  
et dans le groupe 255: le BP électrotechnique
- 3) le Bac professionnel du groupe 227  
et dans le groupe 255 : le Bac pro équipements et installations électriques.
- 4) le Bac technologique STI spécialité génie énergétique du groupe 233  
le Bac technologique STI spécialité génie électrotechnique du groupe 255
- 5) le BT contrôle et régulation du groupe 255

**CF ART 3 DU DECRET N° 94-522 DU 21 JUIN 1994 RELATIF A L'HOMOLOGATION DES DIPLOMES  
JO DU 26/06/94 ET BO 32 DU 07/09/95**